



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 129918

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conditions ouvrant le droit de prescription aux infirmiers par la loi de 2007, sur une liste fixée et très limitative. Une telle mesure a l'avantage de simplifier les charges de la sécurité sociale tout en limitant les obligations des médecins en cette période notamment où se développe la désertification médicale, et peut contribuer également à valoriser la fonction d'infirmier. Il lui demande s'il juge possible et souhaitable d'étendre ainsi le droit de prescription aux infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129918

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2020

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)